

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2022-59

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PARKING DE LA SALLE LOUIS BENOIT CHEMIN DU STADE LE VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022.

Le Maire de Saint Hilaire de Brethmas,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants, L2213-1 à L2213-6-1, L2131-1 et L2131-3 et L2224-13 à L2224-29;
- Vu le Code du Commerce, et notamment les articles L310-2, L310-5, L310-7 et R310-8 ;
- Vu le Code de la route, et notamment les articles R.417-10 et R 411-8 ;
- Vu le Code Pénal, et notamment les articles L321-7, R321-1, et R321-9 ;
- Vu l'instruction interministérielle en date du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière modifiée ;
- Vu la cérémonie du 11 novembre sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas le vendredi 11 novembre 2022 au monument aux morts parking salle Louis Benoit chemin du Stade.
- **Considérant** qu'il y a lieu de réserver des places de stationnement sur le parking de la salle Louis Benoit chemin du Stade pour le déroulement de cette cérémonie.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements situés devant le monument aux morts sur le parking de la salle Louis Benoit chemin du Stade, le vendredi **11 novembre 2022 de 10H00 à 13H30.**

Article 2 : La signalisation routière et le balisage interdisant le stationnement sur l'emplacement de parking situé devant le monument aux morts parking salle Louis Benoit chemin du Stade seront mis en place par les Services Techniques de la Commune de Saint Hilaire de Brethmas.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, le 1^{er} Adjoint et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézénobres.

Saint Hilaire de Brethmas, le 28 octobre 2022

Le Maire,

Jean Michel PERRET



Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Arrêté n°2022-59